

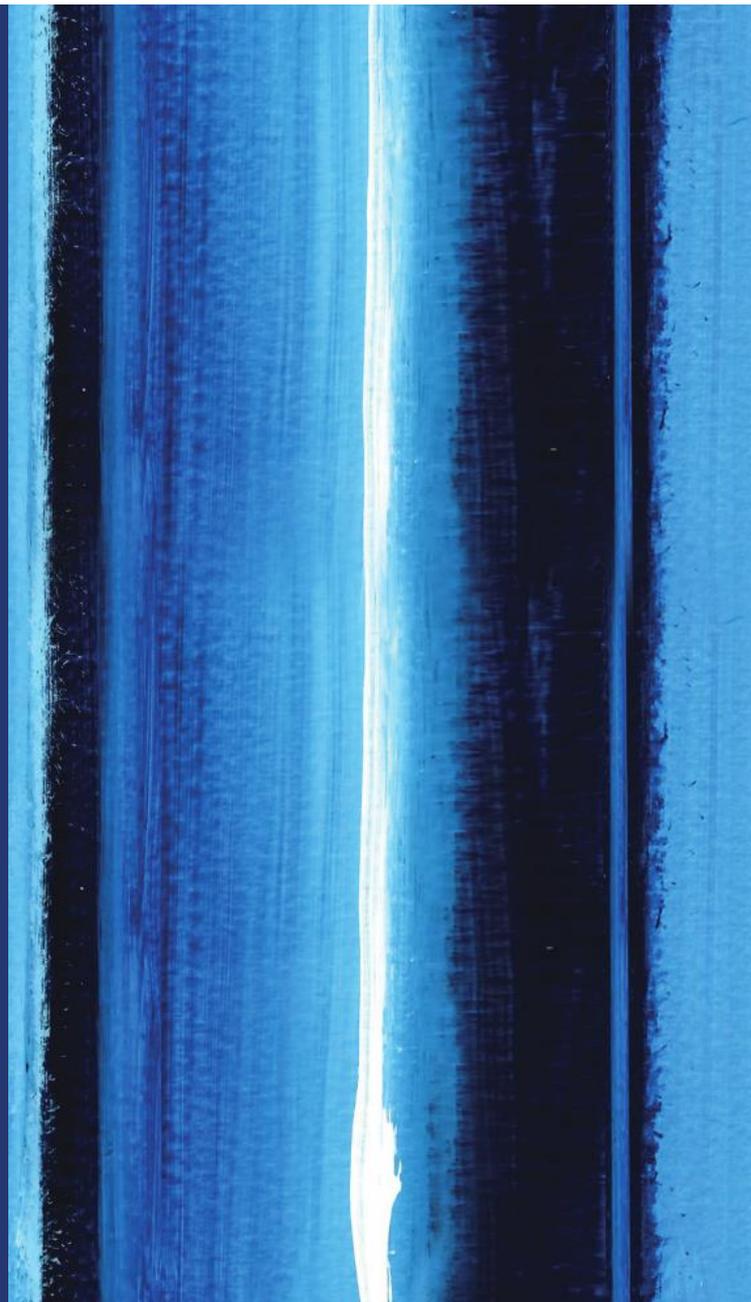
BIENS COMMUNS ET CITOYENNETÉ

Olivier BODART

*Avant-propos par
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | SEPT 2020

Participation citoyenne





COMPRENDRE POUR AGIR

BIENS COMMUNS ET CITOYENNETÉ

Olivier BODART

Avant-propos par Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. De quoi parle-t-on ?	4
1. Qu'est-ce qu'un commun ?	4
2. Le retour des communs	6
3. Les communs urbains : un concept récent	6
II. Les communs en pratique	7
1. Les communs aujourd'hui	7
2. Communs et économie sociale	9
III. Enjeux et perspectives	10
1. L'enjeu politique	10
2. Perspectives	11
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	14

AVANT-PROPOS

Utilisé naguère pour désigner les ressources naturelles partagées, le concept de bien commun apparaît désormais dans de très nombreuses sphères de la vie sociale. Parallèlement, s'il s'agissait d'un thème plutôt réservé à quelques spécialistes, économistes et sociologues notamment, il n'est désormais plus rare de le voir abordé par la presse générale. Si bien que de plus en plus d'observateurs parlent d'un « *enracinement des communs dans la société* »¹.

Mais quel(s) sens recouvre(nt) exactement cette notion ? Suivant quelle réflexion et avec quel objectif les communs ont-ils opéré ce retour remarqué ? Et pourquoi essaient-ils aussi largement à l'heure actuelle ?

Autant de questions auxquelles POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se propose d'apporter des éléments de réponse, en explorant le champ des possibles que les communs offrent aux citoyens d'aujourd'hui et de demain. Car si les communs occupent de nouveau une place prépondérante dans nos sociétés, c'est parce qu'ils représentent un enjeu majeur pour l'avenir de nos démocraties.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

¹ Alix N., Bancel J-L. Bancel, Coriat B. & Sultan F., *Vers une république des biens communs ?*, Les liens qui libèrent, 2018.

INTRODUCTION

Longtemps liés au milieu rural et aux activités agricoles – héritage direct du droit coutumier dont usaient les paysans du Moyen-Âge sur des biens communaux – les communs se développent aujourd'hui à la fois dans les villes et dans les campagnes et ils s'appliquent autant aux biens matériels qu'immatériels.

Ce concept reconnaît par définition l'existence d'un patrimoine commun à l'humain, en même temps qu'il introduit la notion d'inaliénabilité. C'est là une caractéristique essentielle : dans un monde où, dit-on, tout se vend et tout s'achète, il existerait donc des biens qui résisteraient à ce phénomène de marchandisation généralisée.

« Une des origines récentes du renouveau des communs tient à la recherche d'alternatives aux logiques néolibérales qui, en privatisant des pans entiers de l'activité et de l'existence humaine, multiplient les inégalités d'accès aux ressources. De même, la volonté de renouveler les fondements de la participation citoyenne, par une prise de distance avec les cadres institués de la vie politique traditionnelle, en constitue une autre source. »

– Claire Brossaud, Sandra Fiori & Philippe Simay²

Le bien commun serait-il une nouvelle façon d'envisager la propriété ? Constituerait-il une alternative aux modes de gestion exclusivement privée ou exclusivement publique ? Permettrait-il d'esquisser cette troisième voie, concept régulièrement évoqué depuis une trentaine d'années mais dont les contours demeurent flous ?

² Brossaud C., Fiori S. & Simay P., Les communs urbains : nouveau droit de cité ?, *Métropolitiques*, 13 juin 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/pf1nh7o>.

I. DE QUOI PARLE-T-ON ?

1. QU'EST-CE QU'UN COMMUN ?

Selon le linguiste et historien Émile Benveniste, le terme « commun » serait issu de l'expression *cum-munus*. *Munus* signifie, dans le domaine politique, l'obligation, la charge, le don ; *cum-munus* désigne ainsi la co-obligation qui nous engage les uns vis-à-vis des autres du fait de vivre ensemble dans la même cité³.

« On désigne par *munus*, dans les charges du magistrat, les spectacles et les jeux. La notion d'échange est impliquée par là. En nommant quelqu'un magistrat, on lui donne avantages et honneurs. Cela l'oblige en retour à des contre-prestations, sous forme de dépenses en particulier pour les spectacles, justifiant ainsi cette 'charge officielle' comme 'échange' [...]. Si *munus* est un don qui oblige à un échange, *munus* est celui qui ne remplit pas cette obligation de restituer [...]. Quand ce système de compensation joue à l'intérieur d'un même cercle, il détermine une 'communauté', un ensemble d'hommes unis par ce lien de réciprocité. »

– Émile Benveniste⁴

La notion de commun revêt donc une double dimension : elle est certes descriptive lorsqu'il s'agit de désigner un bien partagé par une communauté d'individus (le bien commun), mais elle exprime aussi le dynamisme en ceci qu'elle suppose un « agir ensemble » (le commun).

La recherche en sciences sociales a établi de nombreuses définitions des communs et des biens communs. Nous retiendrons celle que propose la Fédération inter environnement Wallonie⁵ :

« Le terme 'commun' ou 'bien commun' désigne une ressource partagée, mise en copropriété ou en cogestion par une communauté d'utilisateurs et d'intervenants, et qui obéit aux règles et normes de cette communauté. Les biens communs sont indépendants du gouvernement et du marché mais entretiennent toujours des relations avec eux. »

Nous la compléterons par une précision, qu'apporte Tine de Moor⁶, et qui nous paraît essentielle :

« Au travers des biens communs, les utilisateurs sont aussi codécideurs du mode de production et de gestion de ceux-ci. L'objectif qui sous-tend les biens communs est la soutenabilité écologique, sociale et économique. »

De plus en plus, les concepts de biens communs et de communs sont employés de façon indifférenciée, si bien que de nombreux auteurs plaident en faveur d'un recours à la seule notion de commun⁷.

Au cours des cinquante dernières années, la réflexion sur les biens communs s'est construite autour de deux théories principales.

La première, établie par Garrett Hardin à la fin des années 1960 et passée à la postérité sous l'intitulé « **tragédie des communs** », pose que les biens communs seraient voués à être surexploités et, *in fine*,

³ Brossaud C. & Laval C., Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval, *Métropolitiques*, 3 mai 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Pf1nvV5>

⁴ Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, tome 1, p. 96.

⁵ de Schoutheete C., Rencontre de jumelage : projets urbains des communs à Gand, 5 janvier 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/3f1nYtN>

⁶ de Moor T., Éclaircissement conceptuel, présentation lors du colloque « Les biens communs : comment (co)gérer ce qui est à tous ? », Bruxelles, 9 mars 2012, disponible en ligne : <https://cutt.ly/5f1nGtm>.

⁷ Dardot P. & Laval C., *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La découverte, 2014.

à disparaître. Le biologiste américain construit son raisonnement en prenant comme exemple un pâturage sur lequel plusieurs éleveurs font paître leurs vaches. Lorsqu'un éleveur revend sa bête engrainée, il s'enrichit d'une certaine somme qui ne profite pas aux autres éleveurs. Ainsi, un éleveur, qui se comporte en *Homo œconomicus* soucieux de maximiser ses gains à court terme, est logiquement tenté d'introduire plus de bêtes sur le pâturage. Ceci a pour effet d'entraîner une diminution de la ressource en herbe, voire sa disparition pure et simple si l'ensemble des éleveurs appliquent ce même comportement. Et Hardin de conclure : « *Même s'ils sont conscients de la catastrophe à venir, les éleveurs sont pris dans une logique inexorable, qui les conduit à détruire la ressource qui les fait vivre.* »⁸ Seul moyen d'éviter la tragédie, toujours selon Hardin : la division en lots privés ou l'appropriation par l'État. Toutefois, ainsi que le souligne Fabien Locher, historien, « *avec l'essor du néolibéralisme la 'tragédie des communs' va être rapidement simplifiée sous la forme d'un plaidoyer pour la seule propriété privée* »⁹.

La seconde théorie, moins pessimiste et surtout plus nuancée, connue sous le titre de « **gouvernance des communs** », a été élaborée par Elinor Ostrom, à la lumière des nombreux travaux qu'elle a conduits toute sa vie sur les biens communs. La politologue et économiste américaine – prix Nobel d'économie en 2009 – a notamment démontré, sur base d'études empiriques, que de très nombreuses communautés parviennent à gérer durablement leurs ressources sous le régime de la propriété commune. Elle établit ainsi que les individus sont capables de s'auto-organiser en vue de gérer une ressource dans le sens de la pluralité des intérêts, sans intervention d'un État coercitif ou d'un propriétaire privé.

L'anthropologue anglais David Sneath illustre parfaitement la théorie d'Ostrom, en prenant l'exemple d'une vaste étendue de steppes au croisement des territoires chinois, mongol et russe. La Chine a opté pour une privatisation en petites parcelles individuelles, la Mongolie a conservé un système traditionnel basé sur des petites institutions de propriétés de groupe et la Russie a maintenu une gestion étatique. Image satellite à l'appui, Sneath démontre que, près des trois quarts des pâtures côté russe et plus d'un tiers côté chinois ont été dégradés, contre moins d'un dixième en Mongolie¹⁰.

« Ce qui fait défaut, dans la boîte à outils de l'analyse politique et dans l'ensemble des théories acceptées et développées de l'organisation humaine, c'est une théorie suffisamment précise de l'action collective par laquelle un groupe d'appropriateurs peut s'organiser volontairement pour conserver la valeur résiduelle de leurs propres efforts. Les exemples abondent [...]. Mais d'ici à ce qu'une explication théorique des entreprises auto-organisées et auto-gouvernées – basée sur le choix humain – soit pleinement développée et acceptée, les décisions politiques majeures continueront d'être fondées sur la présomption que les individus ne savent pas s'organiser eux-mêmes et auront toujours besoin d'être organisés par des autorités externes. »

– Elinor Ostrom¹¹

La vision développée par Elinor Ostrom constitue une avancée majeure dans la manière d'appréhender et de comprendre les communs. Elle démontre en effet que les individus ne sont pas (ou pas tous) mus par ce principe de rationalité économique¹² qui les conduirait à surexploiter les ressources partagées en commun – ce que prétendait Garrett Hardin. Elle prend également le contrepied de Mancur Olson¹³, dont la théorie avançait que, au sein d'un groupe, une personne qui peut accéder aux bénéfices d'efforts fournis par d'autres sera tentée de ne pas participer à l'effort commun. Enfin, en posant que les communs ne désignent pas uniquement des biens naturels, mais aussi les rapports et systèmes sociaux qui contribuent à leur production ou à leur préservation, elle ouvre considérablement le champ de leur application.

⁸ Hardin G., The tragedy of the commons, *Science*, 13 décembre 1968.

⁹ Locher F., La tragédie des communs était un mythe, *CNRS Le Journal*, 4 janvier 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6f1nLaj>.

¹⁰ Sneath D., State Policy and Pasture Degradation in Inner Asia, *Science*, n° 281, 1998, p. 198, disponible en ligne : <https://cutt.ly/ef1nCd3>.

¹¹ Ostrom E., *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Deboeck Supérieur, 2010, p. 39.

¹² « Mode de raisonnement ayant pour finalité de maximiser, sous contrainte budgétaire, l'utilité (ou la satisfaction) pour le consommateur, le profit pour l'entrepreneur. » (Source : <https://cutt.ly/1f1nMil>)

¹³ Olson M., *The logic of Collective Action*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

Les travaux d'Ostrom ont fortement contribué à replacer les communs aux avant-postes de la recherche en sciences sociales. Ils nourrissent toujours aujourd'hui, pour large part, la pensée qui se construit autour de cette thématique.

2. LE RETOUR DES COMMUNS

Jusqu'au tournant du troisième millénaire, ainsi que le souligne David Bollier, les communs étaient considérés « *soit comme un système de gestion inefficace (la 'tragédie des communs'), soit comme une relique archaïque de l'époque médiévale, soit comme une curiosité anthropologique mise en œuvre dans certains pays retardés du Sud pour gérer des forêts ou des terres agricoles* »¹⁴.

Si, comme nous l'avons dit, Elinor Ostrom est, sur le plan théorique, pour large part à l'origine de ce retour des communs auquel nous assistons, dans la pratique, c'est avec l'essor du numérique, et notamment des pratiques collaboratives sur internet, que les communs se sont (re)développés dans nos sociétés actuelles. Selon Michel Briand, ancien maire de Brest et co-initiateur de l'expérience « Brest en biens communs » en 2009, « *le logiciel libre [qui est apparu dans la première moitié des années 1980, sous l'impulsion du militant Richard Matthew Stallman¹⁵] a été la première percée de ces biens communs numériques* »¹⁶. C'est toutefois avec le développement du modèle d'échange en réseau *peer-to-peer* que les dimensions de partage et de coopération entre usagers donneront tout son sens au concept de commun numérique. C'est en effet la libre contribution des citoyens, et non le gain financier, qui est à l'origine de la création de ressources, chacun participant à la mesure de ses moyens et dispositions. Ce qui fait dire à Michel Bauwens, théoricien de l'économie collaborative, que « *le peer-to-peer est le socialisme du XXI^{ème} siècle* »¹⁷.

Wikipédia, encyclopédie en ligne apparue en 2001, est une bonne illustration de ce que peut être un commun numérique : elle est en effet cocrée et cogérée par la communauté qui la supporte, dans le respect de règles et normes établies par celle-ci, indépendamment de l'État et du marché. Elle constitue également une preuve que le système du commun fonctionne, y compris à grande échelle, qu'il est effectivement un dispositif relevant de la participation citoyenne et qu'il peut encore être un outil de subversion du capital. Rappelons à cet égard qu'Encarta, le projet concurrent développé par Microsoft, a été abandonné en 2009.

3. LES COMMUNS URBAINS : UN CONCEPT RÉCENT

À l'échelle des villes, les communs peuvent être définis comme des espaces, infrastructures, équipements et services locaux qui impliquent une gestion collective et ne peuvent reposer sur le modèle de l'entreprise privée ou être administrés exclusivement par les pouvoirs publics. À chaque fois, c'est la communauté des usagers qui doit être au cœur du modèle de gouvernance¹⁸.

Comme l'indique Raphaël Besson, chercheur en économie territoriale et développement local, c'est dans les interstices de la ville laissés vacants par le marché ou par les pouvoirs publics que naissent les communs urbains¹⁹. Ainsi, de plus en plus fréquemment, notamment dans les villes où le marché du logement connaît une tension forte, des bâtiments publics momentanément non-occupés sont mis à la

¹⁴ Petitjean O., Entretien avec David Bollier, *L'observatoire des multinationales*, 10 avril 2014, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Ef1n2OR>.

¹⁵ Wikipédia, Richard Stallman, disponible ici : https://fr.wikipedia.org/wiki/Richard_Stallman

¹⁶ Briand M., Quelques enjeux autour des biens communs numériques, *Le Labo de l'ESS*, 18 septembre 2013, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Gf1n7Lf>.

¹⁷ Favero I., Ce que fait l'économie collaborative au travail. Entretien avec Michel Bauwens, *Le journal de culture & démocratie*, n° 48, septembre 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/yf1meHl>.

¹⁸ Source : Durand Folco J. & Espiau Guarnier L., *Les communs urbains : regards croisés sur Montréal et Barcelone*, C.I.T.I.E.S., 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/of1muWK>.

¹⁹ Besson R., De la critique théorique au 'faire' : la transformation du droit à la ville à travers les communs madrilènes, *Métropolitiques*, 14 mai 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/lf1ms4b>.

disposition d'acteurs publics et privés afin qu'ils en assurent la cogestion. Le plus souvent, cette cession d'espaces publics à des collectifs citoyens, des associations, des entrepreneurs sociaux, etc., est à durée déterminée, dans l'attente de la réalisation d'un projet futur. L'occupation peut avoir un but simplement utilitaire ; elle peut aussi préfigurer et donc accompagner le projet d'urbanisme à venir. Le projet de La Goutte verte dans le 18^{ème} arrondissement de Paris est un bon exemple de transformation d'un site laissé à l'abandon – en jardins partagés en l'occurrence – dans l'attente du démarrage des chantiers de futurs projets immobiliers²⁰. À Bruxelles, l'asbl Communa²¹ lutte contre la vacance immobilière, en réhabilitant et en mettant à disposition de projets citoyens des espaces inutilisés.

Ces pratiques d'urbanisme temporaire ou transitoire, auxquelles POUR LA SOLIDARITÉ-PLS & Communa consacrent une note d'analyse dédiée²², introduisent une étape supplémentaire entre la naissance et la disparition d'une friche : l'occupation transitoire, et c'est précisément cette nouvelle étape qui participe des communs urbains.

Si, le plus souvent, les communs urbains naissent autour de la réappropriation collective de bâtiments ou de terrains laissés vacants, ils peuvent cependant s'incarner sous de multiples formes, ainsi que le soulignent Jonathan Durand Folco & Laura Espiau Guarner²³. La cogestion d'un service public par les fonctionnaires de la ville et les citoyens sera ainsi considérée comme un commun urbain. Il en va de même des fiducies foncières communautaires qui se développent, telle la communauté Milton Parc à Montréal²⁴, en vue de limiter la spéculation immobilière et de préserver la mixité sociale au sein des grands centres urbains.

Là aussi, ce qui caractérise les communs urbains, c'est l'appropriation non-proprétaire – donc partagée – qu'ils impliquent, interrogeant ainsi indirectement le droit de propriété.

II. LES COMMUNS EN PRATIQUE

1. LES COMMUNS AUJOURD'HUI

Les biens communs sont à l'origine de nombreuses actions de démocratie participative de type *bottom-up*. Ils se développent dans tous les champs et secteurs d'activité de la société, ainsi que nous allons l'illustrer ici, par le biais de cas de réappropriation d'un bien ou d'un espace par une communauté.

L'énergie

Les coopératives citoyennes d'énergie, auxquelles POUR LA SOLIDARITÉ-PLS avait consacré un *Working Paper* en 2013²⁵, se développent de façon significative depuis une dizaine d'années maintenant. L'objectif est de permettre aux citoyens qui le souhaitent de (re)prendre le contrôle de leur approvisionnement énergétique – et, par extension, de leur économie. Le réseau européen REScoop a été initié en 2013 ; il regroupe actuellement environ 1.500 coopératives²⁶. Si le concept s'est renforcé ces dernières années, essentiellement autour de la volonté de produire une énergie durable, écologique et indépendante des grands groupes, il n'est cependant pas nouveau. On retrouve la trace de

²⁰ Goutte d'or et vous, Goutte verte, disponible ici : https://gouttedor-et-vous.org/_Goutte-Verte_

²¹ Communa, disponible ici : <http://www.communa.be/>

²² Buratti T., L'urbanisme temporaire : enjeux et perspectives, *Pour la Solidarité & Communa*, septembre 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/kf0Bdcl>.

²³ *Ibidem*.

²⁴ Milton Parc, disponible ici : <http://www.miltonparc.org/>

²⁵ Cadic P. & Collin A., L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe, *Pour la Solidarité*, juillet 2013, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Zf1mmKT>.

²⁶ Rescoop, Fédération, disponible ici : <https://www.rescoop.eu/federation>

coopératives citoyennes d'énergie en Allemagne à la fin du XIX^e siècle. Il est toutefois intéressant de noter qu'à l'époque ces coopératives visaient à pallier les carences des groupes de production d'énergie qui ne voyaient pas d'intérêt à s'implanter sur certains territoires reculés. Aujourd'hui, ces mêmes coopératives ont un objectif inverse et cherchent surtout à reconquérir une forme d'indépendance énergétique. Les coopérateurs sont co-propriétaires de l'outil de production, qu'ils contrôlent démocratiquement, suivant le principe de la citoyenneté active et responsable ; il s'agit donc ici d'un autre modèle économique, ni public, ni privé à but lucratif.

En Wallonie, la fédération REScoop²⁷ regroupe 16 coopératives, représentant environ 12.000 coopérateurs et un capital de 18,3 millions d'euros. Ensemble, elles ont créé le fournisseur d'électricité coopératif Cociter²⁸, qui, en 2019, a produit 57 millions de kWh et a ainsi alimenté en électricité 16.000 ménages.

« L'ascension des coopératives citoyennes nous raconte une histoire puissante : celles-ci ont le potentiel d'accroître le contrôle démocratique, de mieux partager les bénéfices et d'impliquer les communautés locales qui sont alors à même d'initier des changements de culture et d'infrastructure. »

– Peter Capener²⁹

La nature et l'environnement

La forêt amazonienne, territoire de 5,5 millions de km², est régulièrement en proie aux incendies, particulièrement en fin de saison des pluies, soit à partir d'avril-mai. En 2019 toutefois, le phénomène a pris une ampleur inédite, avec une hausse des départs de feux de 84% par rapport à 2018 – départs de feux qui sont très vraisemblablement volontaires dans la plupart des cas, conséquence probable de la politique menée par le président brésilien Jair Bolsonaro³⁰. Rappelons en effet que le Brésil abrite 60% de la forêt amazonienne, en vertu de quoi il peut en théorie se prévaloir de la pleine et entière jouissance de ce territoire et le gérer en toute souveraineté. Cependant, la communauté internationale n'a pas tardé de pointer que « l'Amazonie est une source importante d'oxygène, d'eau et de biodiversité dont dépend l'ensemble de la planète »³¹, signalant ainsi que la déforestation massive qui y est pratiquée a des impacts négatifs qui dépassent très largement les seules frontières brésiliennes. C'est ainsi que de nombreux observateurs et décideurs politiques souhaitent désormais élever l'Amazonie au rang de « bien commun universel » ; ce qui fait sens puisque ce seul territoire produit à lui seul environ 20% de l'oxygène de la planète.

Reste qu'en pratique une stratégie globale de gestion de la forêt amazonienne est très complexe à mettre en œuvre. Pour répondre à l'urgence, 7 des 9 pays partageant un territoire amazonien se sont réunis en septembre 2019 et ont convenu de « renforcer les actions coordonnées pour protéger les forêts et la biodiversité, et de lutte contre la déforestation »³². La rencontre aura cependant été marquée par « l'insistance de Jair Bolsonaro à revendiquer la souveraineté des pays sur leur territoire »³³. Par ailleurs, le pacte de Leticia, du nom de la ville colombienne ayant accueilli le sommet, tient davantage de la déclaration d'intention, que de la prise de décision destinée à être suivie d'effets.

« Si nous parlons de 'bien commun de l'humanité', c'est essentiellement parce que le genre humain est le seul qui puisse dégrader la nature au point que sa propre reproduction et celle de nombreuses

²⁷ Rescoop Wallonie, disponible ici : <https://www.rescoop-wallonie.be/>

²⁸ Cociter, disponible ici : <https://www.cociter.be/>

²⁹ Capener P., What is community energy and why does it matter ?, *Community Energy England*, 2014, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Nf1mRMn>.

³⁰ L'amazonie, bien commun universel, *Le Monde*, 24 août 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/zf1mljZ>.

³¹ *Ibidem*.

³² Sept pays réunis en sommet sur l'Amazonie signent le Pacte de Leticia, *Courrier international*, 7 septembre 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/nf1QujQ>.

³³ *Ibidem*.

espèces animales et végétales soient remises en question. Le bien commun de la planète est une dimension intégrante de celui de l'humanité. Or, il est vrai que la terre peut vivre sans cette dernière, mais le contraire ne l'est pas. »

– François Houtart³⁴

Ainsi, lorsque le chef Indien Raoni Metuktire lutte contre la déforestation et défend le bien commun de populations indigènes, il contribue, par voie de conséquence, à préserver la communauté humaine dans son ensemble.

À une échelle moindre, un constat similaire peut être établi autour du mouvement pour préserver et replanter des haies en Bretagne. Outre l'entretien d'une tradition et d'un patrimoine régional, les haies ont une utilité évidente pour les agriculteurs en ceci qu'elles protègent cultures et cheptels et garantissent ainsi un meilleur rendement. Mais elles ont encore des vertus qui profitent à une communauté élargie : 1 km de haies plantées stockent en effet de 550 à 900 tonnes équivalent Carbone sur 100 ans³⁵ et sont aussi un moyen de lutter contre le réchauffement climatique.

Les effets bénéfiques de la gestion des biens communs dépassent donc largement la seule communauté qui les porte. Ce qui est vraisemblablement une des clés de compréhension de cette « *renaissance des communs*³⁶ » à laquelle nous assistons.

La santé

La santé n'est pas une marchandise, entend-on fréquemment, certains ajoutant même qu'elle est un bien public³⁷. À cet égard, il est intéressant de noter que la crise du Covid-19 a rebattu les cartes du débat sur l'accès aux soins au sein de nos sociétés, obligeant, par voie de conséquence, de nombreux gouvernements à remettre en question la gestion de l'hôpital public qu'ils pratiquent depuis une dizaine d'années à grands coups de fermetures de lits, de suppressions de postes et de restrictions budgétaires en tout genre. Il est tout aussi intéressant de souligner que, alors même qu'un éventuel vaccin contre le coronavirus tient à l'heure actuelle de l'hypothèse, plusieurs auteurs et personnalités plaident d'ores et déjà pour qu'il soit reconnu comme bien public mondial et accessible gratuitement par tou-te-s³⁸.

Riccardo Petrella, ardent défenseur des communs, va plus loin et exhorte tout un chacun à ne jamais accepter que « *le droit universel à la santé soit réduit à un problème d'accès équitable et abordable* »³⁹. Selon lui, la santé doit être défendue « *sans condition comme un droit universel et un bien public mondial* »⁴⁰.

2. COMMUNS ET ÉCONOMIE SOCIALE

De nombreuses connexions existent entre les communs et l'économie sociale. Comme le soulignent Philippe Eynaud et Adrien Laurent : « *Les approches théoriques autour des communs et de l'économie*

³⁴ Houtart F., Déclaration universelle du bien commun de l'humanité, *La Pensée*, n°377, 2014/1, pp. 61-67.

³⁵ Kervingant G. & Magdelaine C., Pourquoi il faut préserver et replanter les haies, le cas de la Bretagne, *Notre planète info*, 19 février 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Uf1Qdf9>.

³⁶ Bollier D., *La renaissance des communs*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2013.

³⁷ Déclaration de Fabien Roussel, secrétaire général du PCF, lors d'une rencontre avec des soignants de l'hôpital de Creil le 3 juin 2020.

³⁸ Figueredo R., Petrella R. & Savio R., Les vaccins sont des biens publics mondiaux. La vie n'est pas un brevet, *Pressenza*, 31 mai 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/4f1QhFB>.

³⁹ Petrella R., Des attaques persistantes pour ne pas reconnaître l'eau comme un droit humain et un bien public, *Pressenza*, 25 juin 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/wf1Q1Yv>.

⁴⁰ *Ibidem*.

solidaire partagent un même constat [en cela qu'elles soulignent] les apories d'un schéma conceptuel uniquement construit autour de l'opposition et/ou de la complémentarité entre le marché et l'État. »⁴¹

Par ailleurs, le modèle de gouvernance démocratique qui s'applique à la gestion des communs renvoie directement au monde de l'économie sociale et solidaire, aux coopératives notamment qui fonctionnent également suivant ce même principe de : 1 personne = 1 voix. Pierre Thomé ajoute encore que « cette proximité institutionnelle avec l'ESS [économie sociale et solidaire] va bien au-delà de sa dimension statutaire, en effet les acteurs des communs en partagent volontiers les fondements essentiels : but poursuivi autre que la seule distribution de bénéfices ; gouvernance démocratique ; développement de l'activité et création d'emplois ; circuits courts rapprochant autant que faire se peut producteurs et consommateurs ; juste prix ; protection de l'environnement... »⁴².

Eynaud et Laurent relèvent toutefois une dissymétrie dans la manière de penser « la relation aux pouvoirs publics et à l'État [en ceci que les organisations de l'économie sociale s'inscrivent] dans des stratégies de coproduction et de co-création avec la puissance publique et reposent sur une diversité de financements publics, marchands et volontaires qui leur permet de pratiquer une hybridation de leurs ressources »⁴³.

III. ENJEUX ET PERSPECTIVES

1. L'ENJEU POLITIQUE

L'idée de « troisième voie » revient de façon récurrente sur le devant de la scène politique depuis la fin du XIX^{ème} siècle. L'origine de ce concept est attribuée au pape Léon XIII qui, dans une encyclique publiée en 1891, traitant de la doctrine catholique en matière économique et sociale, appelle à esquisser une troisième voie entre capitalisme et socialisme⁴⁴. En l'absence d'une définition précise, l'expression a été régulièrement utilisée au cours du XX^{ème} siècle, le plus souvent par des sociaux-démocrates, notamment durant la guerre froide lorsqu'il s'agissait de désigner une alternative au communisme soviétique et au capitalisme américain ; mais, plusieurs mouvements politiques d'extrême-droite se sont également revendiqués de ce concept.

Selon Anthony Giddens, conseiller influent de Tony Blair dans les années 1990, la troisième voie consiste à répondre au dilemme politique posé par l'antagonisme dépassé entre deux écoles de pensée : les social-démocraties, qu'il considère comme « fatiguées, obsolètes, bureaucratiques et keynésiennes », et ce qu'il appelle « la nouvelle droite marquée par une sorte de fondamentalisme du marché qui ne répond plus aux difficultés actuelles ». L'objectif est, toujours selon Giddens, d'amender les valeurs du centre gauche et de les appliquer à un monde globalisé⁴⁵.

Aujourd'hui, de nombreux observateurs estiment que le commun pourrait représenter cette troisième voie que des générations de femmes et d'hommes politiques ont évoqué durant plus d'un siècle. En effet, les communs sont tout à la fois une ressource partagée, un mode d'expression citoyenne et un outil de transformation de la société. Si l'on prend encore en considération le fait que, selon Alain Obadia, « la gestion des communs obéit à une logique alternative : celle du partage du droit d'usage et

⁴¹ Eynaud P. & Laurent A., Articuler communs et économie solidaire : une question de gouvernance ?, RECMA, n°345, juillet 2017, pp. 27-41, disponible en ligne : <https://cutt.ly/uf1Qvqp>.

⁴² Thomé P., Essai d'approche systémique des communs et de l'ESS, Alternatives économiques, 5 janvier 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/1f1Qn7Y>.

⁴³ Ibidem.

⁴⁴ Source : <https://cutt.ly/mf1m49T>

⁴⁵ Enderlin S., Entretien avec Anthony Giddens, Le temps, 7 janvier 1999, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Sf1WcDh>

du maintien en bon état (voire du développement ou de l'amélioration) pour les générations futures⁴⁶ », le commun semble avoir toute sa place dans le monde en transition écologique et sociale qui est le nôtre.

« La question qui se pose est de savoir si 'le commun' est un principe politique permettant de penser la réorganisation de la société. Le modèle dans lequel nous vivons [que l'on peut qualifier de néolibéral] est sans doute arrivé à ses limites. [...] Il existe une réaction extrêmement dangereuse à ce modèle, qui est le contre-modèle identitaire ou communautaire – un 'mauvais commun', si je puis dire, à la fois réactif et réactionnaire. Très différent de cette régression s'est dessiné un paradigme révolutionnaire du commun. Parler de révolution, [...] c'est faire référence à une réinstitution de la société. Et c'est à mon sens ce qui est en train de s'opérer de façon moléculaire, [...]. Une révolution moléculaire s'opère par la multiplication, la diversification, la diffusion d'autres modes d'habiter, de travailler, de consommer, de vivre le territoire, d'éduquer, etc. »

– Christian Laval⁴⁷

2. PERSPECTIVES

Certains affirment que les communs sont partout⁴⁸. Si cela reste encore à démontrer, il est en revanche avéré qu'ils se développent de façon exponentielle. Ainsi, la ville de Gand comptait environ 50 communs en 2006 ; dix ans plus tard, elle en dénombrait 500⁴⁹. Ceci a conduit la municipalité de Flandre-Orientale à commander en 2017 un Plan de transition vers les communs⁵⁰, avec comme objectif de tendre vers une économie durable et éthique. La recherche, conduite par Michel Bauwens, a débouché sur la formulation de 23 propositions pour la ville en termes d'innovation institutionnelle, afin de faciliter le développement des biens communs à Gand⁵¹. En conclusion de son rapport, l'auteur indique que « *le soutien aux biens communs représente une opportunité pour répondre aux défis environnementaux, impliquer plus activement les habitants dans la co-construction de leur ville et créer des nouvelles formes d'emploi au niveau local* »⁵².

Cet élan nouveau pour le commun se comprend d'autant mieux qu'il permet de répondre utilement aux questions politique et sociale qui se posent aux pays d'Europe de façon de plus en plus prégnante, entraînant déficit démocratique et défiance populaire. En effet, comme le note Pierre Sauvêtre, le commun étant « *une forme spécifique de l'agir qui consiste pour les participants à une même activité à disposer d'un droit égal à élaborer les règles de déroulement de cette activité et à être réciproquement obligés par cette règle* »⁵³, il est par essence producteur de ce lien social qui serait en voie de disparition dans nos sociétés développées.

« Outre les ressources naturelles, l'approche des biens communs permet de repenser la production et la gestion de différents biens (culture, transport, logement, etc.) et leur réappropriation collective par les citoyens, au-delà de la dichotomie traditionnelle État/marché. Au carrefour du social, de l'environnemental et de l'économique, les biens communs sont un outil pour réinventer ensemble une prospérité partagée. »

⁴⁶ Obadia A., Le commun : une approche politique prometteuse, *Cause commune*, n°3, janvier-février 2018, pp. 83-85, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Jf1C6ZE>

⁴⁷ Brossaud C. & Laval C., Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval, *Métropolitiques*, 3 mai 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Pf1nvV5>.

⁴⁸ Les communs sont partout, *Une seule planète*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/lf1WQx8>.

⁴⁹ Bauwens M. & de Hensch S., Avec un État partenaire, les biens communs permettent de développer l'emploi, *Le Monde*, 5 juin 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Gf1WE43>.

⁵⁰ Bauwens M., Plan de transition vers les communs de la ville de Gand, *P2P Foundation France*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/1f1WU4f>.

⁵¹ de Schoutheete C., Rencontre de jumelage : projets urbains des communs à Gand, 5 janvier 2018, disponible en ligne :

<https://cutt.ly/3f1nYtN>.

⁵² *Ibidem*.

⁵³ Sauvêtre P., *Les communs sociaux : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire ?*, Rapport pour la Chaire ESS Nord – Pas-de-Calais – Picardie, 55 pages, 2019, p.13, disponible en ligne : <https://cutt.ly/wf1WADx>.

– Christophe Derenne, Dirk Holemans & Leonore Gewessler⁵⁴

Ce renouveau des communs permettrait-il d'inventer une nouvelle sphère publique contre l'État et le capitalisme, pour reprendre l'expression à laquelle Murray Bookchin recourait pour définir le municipalisme libertaire qu'il a créé⁵⁵ ? En tout cas, selon Aurore Chaigneau, professeure à l'Université de Paris Nanterre, « *le commun ne s'intéresse pas seulement au partage d'une plus-value ou d'un bénéfice, mais vise à articuler des droits pour combler les lacunes et les manques d'une propriété exclusive – privée ou publique* »⁵⁶. Pour autant, « *le commun n'est pas destiné à venir compenser les déficiences d'un monde capitaliste et marchand* », ainsi que le soulignent Nicole Alix, Jean-Louis Bancel, Benjamin Coriat & Frédéric Sultan⁵⁷. Le commun propose un autre modèle, autant économique que social. À cet égard, il constitue effectivement une alternative (et non un complément ou une adaptation) – au néolibéralisme, ainsi que le pensent Pierre Dardot et Christian Laval⁵⁸, mais aussi au modèle du régime représentatif suivant lequel le citoyen élit et l'élu gère seul un territoire le temps d'un mandat.

Et le Labo de l'ESS de souligner que : « *Les formes que prendra l'organisation des communs demain seront multiples et les enjeux de leur gestion seront complexes. Le citoyen aura cependant certainement de plus en plus son mot à dire et surtout de plus en plus... à faire !* »⁵⁹

⁵⁴ Derenne C., Holemans D. & Gewessler L., Les biens communs : comment (co)gérer ce qui est à tous ?, colloque, Bruxelles, 9 mars 2012, disponible en ligne : <https://cutt.ly/5f1nGtm>.

⁵⁵ Biehl J., *Bookchin breaks with anarchism*, The anarchist library, 2007.

⁵⁶ Chaigneau A., Des droits individuels sur des biens d'intérêt collectif, à la recherche du commun, *Revue internationale de Droit économique*, 2014, disponible en ligne : <https://cutt.ly/9f1WF9U>.

⁵⁷ Alix N., Bancel J-L. Bancel, Coriat B. & Sultan F., *Vers une république des biens communs ?*, Les liens qui libèrent, 2018.

⁵⁸ Dardot P. & Laval C., *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

⁵⁹ Trois mouvements qui contribuent à ressusciter les communs, Le labo de l'ESS, 23 mars 2015, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Wf1WJfq>.

CONCLUSION

Les communs sont-ils un moyen de réorganiser la société⁶⁰, pour reprendre une interrogation formulée par Christian Laval ? En tout cas, ils permettent aux citoyens de se réapproprier l'espace public tout en participant à sa co-construction. Ils replacent encore la coopération et le partage au cœur de l'espace social, et questionnent ainsi ce régime de concurrence généralisée pour l'appropriation des ressources⁶¹ qui est la marque du néolibéralisme. Plus largement, ils réinjectent de la solidarité organique, pour reprendre une notion célèbre d'Émile Durkheim⁶², au cœur de nos sociétés que l'on disait vouées à la liquéfaction, pour emprunter cette fois à la pensée développée par le sociologue Zygmunt Bauman⁶³.

Bien plus que la ressource partagée qu'ils incarnent, les communs sont avant tout des outils de démocratie participative – et sont donc à considérer sous le prisme du fait politique autant que du fait social. À la fois médiane et trait d'union entre l'État et le marché, ils permettent de redéfinir le rapport de l'humain au monde, en ceci qu'ils invitent à considérer les biens et les ressources pour leur valeur intrinsèque et non leur valeur faciale.

En 2014, dans sa Déclaration universelle du bien commun de l'humanité, François Houtart écrivait : « [...] *la simple régulation du système existant aujourd'hui ne suffit plus. Il s'agit de construire des alternatives, c'est-à-dire un nouveau paradigme de la vie collective sur la planète.* »⁶⁴ C'est très exactement l'objectif que les communs permettent d'atteindre.

⁶⁰ Brossaud C. & Laval C., Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval, *Métropolitiques*, 3 mai 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Pf1nvV5>.

⁶¹ *Ibidem*.

⁶² Durkheim É., *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, 1893.

⁶³ Zygmunt Bauman (1925-2017) est un sociologue connu pour avoir développé dans les années 1990 le concept de « société liquide » par opposition à celui de « société solide » ; la « société liquide » serait le fruit de la mondialisation néolibérale et de la liquéfaction de l'État social.

⁶⁴ Houtart F., Déclaration universelle du bien commun de l'humanité, *La Pensée*, n°377, 2014/1, pp. 61-67.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES, RAPPORTS ET ÉTUDES

- L'amazonie, bien commun universel, *Le Monde*, 24 août 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/zf1mljZ>
- Bauwens M., Plan de transition vers les communs de la ville de Gand, *P2P Foundation France*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/1f1WU4f>
- Bauwens M. & de Hensch S., Avec un État partenaire, les biens communs permettent de développer l'emploi, *Le Monde*, 5 juin 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Gf1WE43>
- Besson R., De la critique théorique au 'faire' : la transformation du droit à la ville à travers les communs madrilènes, *Métropolitiques*, 14 mai 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/lf1ms4b>
- Briand M., Quelques enjeux autour des biens communs numériques, *Le Labo de l'ESS*, 18 septembre 2013, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Gf1n7Lf>
- Brossaud C. & Laval C., Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval, *Métropolitiques*, 3 mai 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Pf1nvV5>
- Brossaud C., Fiori S. & Simay P., Les communs urbains : nouveau droit de cité ?, *Métropolitiques*, 13 juin 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/pf1nh7o>
- Buratti T., L'urbanisme temporaire : enjeux et perspectives, *Pour la Solidarité & Communa*, septembre 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/kf0Bdcl>
- Cadic P. & Collin A., L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe, *Pour la Solidarité*, juillet 2013, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Zf1mmKT>
- Capener P., What is community energy and why does it matter ?, *Community Energy England*, 2014, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Nf1mRMn>
- Chaigneau A., Des droits individuels sur des biens d'intérêt collectif, à la recherche du commun, *Revue internationale de Droit économique*, 2014, disponible en ligne : <https://cutt.ly/9f1WF9U>
- Derenne C., Holemans D. & Gewessler L., Les biens communs : comment (co)gérer ce qui est à tous ?, colloque, Bruxelles, 9 mars 2012, disponible en ligne : <https://cutt.ly/5f1nGtm>
- Durand Folco J. & Espiau Guarner L., *Les communs urbains : regards croisés sur Montréal et Barcelone*, C.I.T.I.E.S., 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/of1muWK>
- Enderlin S., Entretien avec Anthony Giddens, *Le temps*, 7 janvier 1999, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Sf1WcDh>
- Eynaud P. & Laurent A., Articuler communs et économie solidaire : une question de gouvernance ?, *RECMA*, n°345, juillet 2017, disponible en ligne : <https://cutt.ly/uf1Qvqp>
- Favero I., Ce que fait l'économie collaborative au travail. Entretien avec Michel Bauwens, *Le journal de culture & démocratie*, n° 48, septembre 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/yf1meHl>
- Figueredo R., Petrella R. & Savio R., Les vaccins sont des biens publics mondiaux. La vie n'est pas un brevet, *Presenza*, 31 mai 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/4f1QhFB>
- Hardin G., The tragedy of the commons, *Science*, 13 décembre 1968.
- Houtart F., Déclaration universelle du bien commun de l'humanité, *La Pensée*, n°377, 2014/1.
- Kervingant G. & Magdelaine C., Pourquoi il faut préserver et replanter les haies, le cas de la Bretagne, *Notre planète Info*, 19 février 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Uf1Qdf9>
- Les communs sont partout, *Une seule planète*, disponible en ligne : <https://cutt.ly/lf1WQx8>

- Locher F., La tragédie des communs était un mythe, *CNRS Le Journal*, 4 janvier 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/6f1nLaj>
- de Moor T., Éclaircissement conceptuel, présentation lors du colloque « Les biens communs : comment (co)gérer ce qui est à tous ? », Bruxelles, 9 mars 2012, disponible en ligne : <https://cutt.ly/5f1nGtm>
- Obadia A., Le commun : une approche politique prometteuse, *Cause commune*, n°3, janvier-février 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Jf1C6ZE>
- Petitjean O., Entretien avec David Bollier, *L'observatoire des multinationales*, 10 avril 2014, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Ef1n2OR>
- Petrella R., Des attaques persistantes pour ne pas reconnaître l'eau comme un droit humain et un bien public, *Pressenza*, 25 juin 2020, disponible en ligne : <https://cutt.ly/wf1QIYv>
- Sauvêtre P., *Les communs sociaux : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire ?*, rapport pour la Chaire ESS Nord – Pas-de-Calais – Picardie, 55 pages, 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/wf1WADx>
- de Schoutheete C., Rencontre de jumelage : projets urbains des communs à Gand, 5 janvier 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/3f1nYtN>
- Sept pays réunis en sommet sur l'Amazonie signent le Pacte de Leticia, *Courrier international*, 7 septembre 2019, disponible en ligne : <https://cutt.ly/nf1QujQ>
- Sneath D., State Policy and Pasture Degradation in Inner Asia, *Science*, n° 281, 1998, disponible en ligne : <https://cutt.ly/ef1nCd3>
- Thomé P., Essai d'approche systémique des communs et de l'ESS, *Alternatives économiques*, 5 janvier 2018, disponible en ligne : <https://cutt.ly/1f1Qn7Y>
- Trois mouvements qui contribuent à ressusciter les communs, Le labo de l'ESS, 23 mars 2015, disponible en ligne : <https://cutt.ly/Wf1WJfq>

OUVRAGES

- Alix N., Bancel J-L., Coriat B. & Sultan F., *Vers une république des biens communs ?*, Les liens qui libèrent, 2018.
- Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Éditions de Minuit, 1969.
- Biehl J., *Bookchin breaks with anarchism*, The anarchist library, 2007.
- Bollier D., *La renaissance des communs*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2013.
- Dardot P. & Laval C., *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, La découverte, 2014.
- Durkheim É., *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, 1893.
- Olson M., *The logic of Collective Action*, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- Ostrom E., *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Deboeck Supérieur, 2010.

RÉFÉRENCES INTERNET

- Cociter, disponible ici : <https://www.cociter.be/>
- Communa, disponible ici : <http://www.communa.be/>

- Wikipédia, *Richard Stallman*, disponible ici : https://fr.wikipedia.org/wiki/Richard_Stallman
- Goutte d'or et vous, *Goutte verte*, disponible ici : https://gouttedor-et-vous.org/_Goutte-Verte
- Milton Parc, disponible ici : <http://www.miltonparc.org/>
- Rescoop, *Fédération*, disponible ici : <https://www.rescoop.eu/federation>
- Rescoop Wallonie, disponible ici : <https://www.rescoop-wallonie.be/>

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

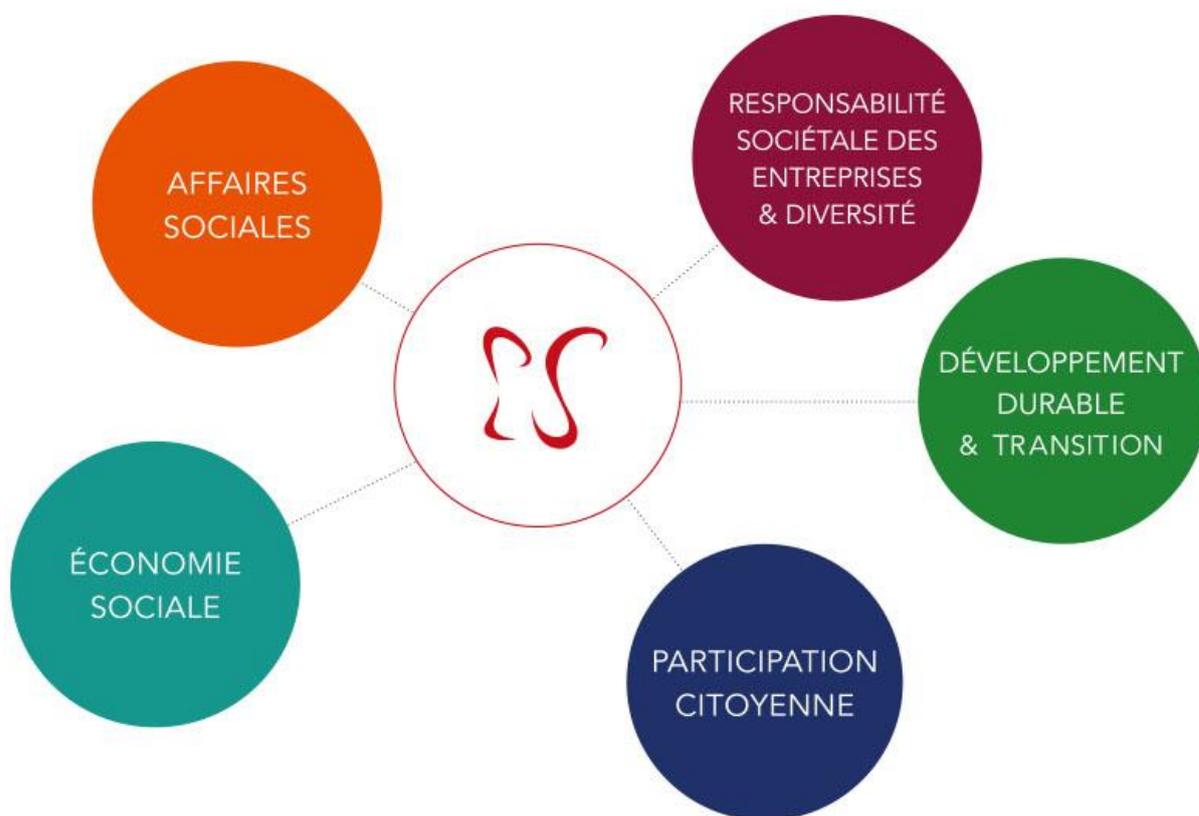
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *L'urbanisme temporaire : enjeux et perspective*, Théo BURATTI, septembre 2020.
- *Externalisation des frontières en UE : Enjeux et perspectives*, Théo BURATTI, juillet 2020.
- *Vers l'économie circulaire 2.0*, Alexis WILLEMOT, juin 2020.
- *Mobilité dans les villes et qualité de l'air : l'équation insoluble ?*, Olivier BODART, mai 2020.
- *Green Deal et participation citoyenne*, Thomas RENAUX, mai 2020.
- *Démocratie participative : enjeux et perspectives*, Olivier BODART et Anaïs LUNEAU, avril 2020.
- *Les données personnelles : le nouvel or noir aux multiples enjeux*, Clara SERVEL et Alexis WILLEMOT, janvier 2020.
- *L'inclusion des « Roms » dans l'UE : 2 Notes d'analyse*, Safia FALEK, août 2019.
- *Le développement durable dans l'agenda politique européen*, Camille JOSEPH, juillet 2019.
- *Mobilité durable : 3 Notes d'analyse*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *La relation Union européenne – Chine : De la naïveté au réalisme*, Alexis WILLEMOT, juillet 2019.
- *Réfugié.e.s LGBTQI+ : les enjeux de la protection internationale*, Safia FALEK, juin 2019.
- *Politique migratoire européenne : de l'asile à l'expulsion ?* Anaïs LUNEAU, juin 2019.
- *La technologie blockchain : une opportunité pour l'économie sociale ?* Marion PIGNEL, juin 2019.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Crise sociale au Chili*, Raul Gonzalez MEYER, juin 2020.
- *Innovation sociale dans le monde: Quels bénéfices ?*, Youssef NAFIL, mai 2020.
- *Économie circulaire et ressources humaines: Une étonnante corrélation*, Mathilde MOSSE, décembre 2019.
- *Les travailleurs autonomes en Europe : action collective et représentation d'intérêts*, Pascale CHARHON, juin 2019.
- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Participation citoyenne

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. En guise de fil conducteur, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant-e-s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

